

---

# DELIBERATIONS

---

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 FEVRIER 2024 :**

### **0 Approbation des procès-verbaux du dernier conseil d'administration du 20/12/2023**

#### **1 Logistique**

1-1 Adoption du plan d'équipement 2024

#### **2 Patrimoine**

2-1 Opération d'extension et de restructuration du CIS BRICQUEBEC-EN-COTENTIN –  
Actualisation de l'autorisation de programme.

#### **3 Affaire administratives et financières**

3-1 Convention entre la DGSCGC et le SDIS 50 pour l'acquisition d'un véhicule de soutien NRBC  
dans le cadre du pacte capacitaire.

3-2 Dotation pour risques et charges de fonctionnement liée au compte engagement citoyen  
(CEC) – Reprise de provision.

3-3 Adoption du budget primitif 2024.

3-4 Autorisations de programme et crédits de paiement.

3-5 Amicale du personnel de l'Etat-Major, des personnels administratifs et techniques travaillant  
dans les centres de secours ou des retraités ayant travaillé pour le SDIS de la Manche –  
Attribution d'une subvention de fonctionnement en 2024.

3-6 Œuvre des pupilles orphelins et fonds d'entraide des sapeurs-pompiers de France (ODP) -  
Subvention de fonctionnement pour l'année 2024.

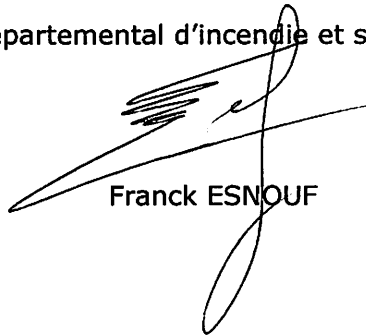
**3-7 Adoption du règlement intérieur de la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours (CATSIS)**

Le présent recueil est mis à la disposition du public en ligne sur le site [SDIS50.fr](http://SDIS50.fr) à compter du 21 février 2024.

Je soussigné Franck ESNOUF, Président du conseil d'administration, certifie exacte la liste des actes, ainsi que la date de publication indiquée ci-dessus.

Fait à SAINT-LO, le 21 février 2024

Le Président du Conseil d'administration du service  
départemental d'incendie et secours



Franck ESNOUF

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE**  
**ET DE SECOURS DE LA MANCHE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **14 février 2024 à 14h30**, à la Direction Départementale du Service d'Incendie et de Secours de la Manche, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours.

Date de la convocation : 2 février 2024

Etaient présents : M. le PREFET, Mme BOURY, M. COQUELIN, Mme FAUVEL, M. FRIGOUT, Mme COLLETTE (*représentante de M. GOSSELIN*), Mme GRASSET, Mme LEGER-LEPAYSANT, Mme NOUVEL, Mme CASTELEIN, Mme BOUFFARD (*représentant de M. COLOMBEL*), M. PICOT (*représentant de M. LEDOYEN*), Mme DEFOY, M. RICHOMME, M. VARIN.

Etaient absents : M. DELAUNAY, M. DESSEROUER, M. GALBADON, M. GOSSELIN (*représenté par sa suppléante Mme COLLETTE*), Mme LEFAIX-VERON (*ainsi que son suppléant M. LETOUZE*), M. LELONG, M. COLOMBEL (*représenté par sa suppléante Mme BOUFFARD*), M. FEDINI (*ainsi que son suppléant M. FOSSEY*), M. LAMBERT (*ainsi que son suppléant M. AUBRAYS*), M. LEDOYEN (*représenté par M. PICOT*).

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : CGL SORIEUL, MCL BERGINIAT, Mme BOURDEL, LTN CHARRIE, CDT DUCHEMIN, ADJ MAYEUR.
- COL HC DEDIEU, M. PUISNEY, LCL QUETIER, CDT POISSON, CDT FOUQUET, CNE PALMIER, LCL MAILLARD, M. HUET (*payeur départemental*).

Secrétaire de séance : Mme Frédérique BOURY

**RAPPORT N° 1-1**

**Objet : Adoption du plan d'équipement 2024**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 1424-1 et suivants, et les articles R. 1424-1 et suivants ;

Vu la délibération n° 3-1 du 26 juin 2012 relative à la présentation synthétique des travaux relatifs au plan d'équipement et à la prospective budgétaire sur la période 2012/2021 ;

Vu la délibération n° 2-1 du 12 décembre 2017 relative à la mise en œuvre du schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR) pour les années 2018-2022 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2017 relatif à la mise en application du SDACR ;

Vu l'avis favorable de la commission logistique du 12 avril 2018 ;

Vu la délibération n° 3-4 du conseil d'administration du 26 juin 2018 relative à l'adoption du projet d'établissement 2018-2022 ;

Vu la délibération n° 2-1 du conseil d'administration du 18 décembre 2018 portant sur une prospective du plan d'équipement du parc engins pour les exercices 2019 à 2028 ;

Vu la délibération n° 3-3 du 14 février 2024 portant adoption du budget primitif de 2024 ;

**Vu l'avis favorable émis par la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours en sa séance du 2 février 2024 ;**

Accusé de réception en préfecture  
050-28500014-20240214-140724  
Date de télétransmission : 26/03/2024  
Date de réception en préfecture : 26/03/2024

Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du conseil d'administration ;

Le conseil d'administration après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** de la programmation actualisée pour l'exercice 2024, ci-dessous :

Engins d'incendie	Programmation initiale au plan pluriannuel 2018			Programmation proposée pour 2024		
	Prix unitaire	Quantité	Prix TTC	Prix unitaire	Quantité	Prix TTC
VSAV	104 033 €	8	832 267 €	131 775 €	6	790 650 €
FPT	240 235 €	2	480 469 €	-	0	-
EPS 24	517 635 €	1	517 635 €	-	0	-
CCF (châssis et équipement)	222 998 €	1	222 998 €	343 000 €	2	686 000 €
CCRM (châssis et équipement)	-	0	-	355 000 €	2	710 000 €
VSR M (véhicule + équipement)	222 459 €	1	222 459 €	262 000 €	1	262 000 €
VBRID châssis + équipement	-	0	-	52 500 €	2	105 000 €
VAS NRBC	-	0	-	304 380 €	1	304 380 €
VATT	-	0	-	150 000 €	1	150 000 €
Remorque	8 618 €	1	8 618 €	15 000 €	1	15 000 €
DA/FDGP	89 415 €	1	89 415 €	-	0	-
MPR	40 937 €	2	81 874 €	-	0	-
EMBARCATIONS	8 618 €	1	8 618 €	-	0	-
PC de site	245 082 €	0	0 €	43 000 €	1	43 000 €
VTP (transport de personnels)	24 239,00 €	2	48 478 €	56 300,00	1	56 300 €
VLTT/VLHR (type Dacia Duster ou land rover)	26 285,50 €	2	52 571 €	45 000,00	1	45 000 €
VL type B2 (type Clio, 208)	16 374,60 €	7	114 622 €	26 187,00	4	104 748 €
VL break (type Kangoo, Berlingo)	21 330,30 €	7	149 312 €	26 560,00	2	53 120 €
VTU (véhicule tout usage)	38 997,50 €	2	77 995 €	-	-	-
<b>Total engins</b>		<b>38</b>	<b>2 907 331 €</b>		<b>25</b>	<b>3 325 198 €</b>

- **VALIDE** les ajustements sur le plan d'équipement 2024.

Certifié exécutoire

Le Président du conseil  
d'administration du SDIS,

  
Franck ESNOUF

Accusé de réception en préfecture  
050-285000014-20240214-DCA1402204\_1-1-DE  
Date de télétransmission : 26/02/2024  
Date de réception préfecture : 26/02/2024

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE**  
**ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **14 février 2024 à 14h30**, à la Direction Départementale du Service d'Incendie et de Secours de la Manche, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours.

Date de la convocation : 2 février 2024

Etaient présents : M. le PREFET, Mme BOURY, M. COQUELIN, Mme FAUVEL, M. FRIGOUT, Mme COLLETTE (*représentante de M. GOSSELIN*), Mme GRASSET, Mme LEGER-LEPAYSANT, Mme NOUVEL, Mme CASTELEIN, Mme BOUFFARD (*représentant de M. COLOMBEL*), M. PICOT (*représentant de M. LEDOYEN*), Mme DEFOY, M. RICHOMME, M. VARIN.

Etaient absents : M. DELAUNAY, M. DESSEROUER, M. GALBADON, M. GOSSELIN (*représenté par sa suppléante Mme COLLETTE*), Mme LEFAIX-VERON (*ainsi que son suppléant M. LETOUZE*), M. LELONG, M. COLOMBEL (*représenté par sa suppléante Mme BOUFFARD*), M. FEDINI (*ainsi que son suppléant M. FOSSEY*), M. LAMBERT (*ainsi que son suppléant M. AUBRAYS*), M. LEDOYEN (*représenté par M. PICOT*).

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : CGL SORIEUL, MCL BERGINIAT, Mme BOURDEL, LTN CHARRIE, CDT DUCHEMIN, ADJ MAYEUR.
- COL HC DEDIEU, M. PUISNEY, LCL QUETIER, CDT POISSON, CDT FOUQUET, CNE PALMIER, LCL MAILLARD, M. HUET (*payeur départemental*).

Secrétaire de séance : Mme Frédérique BOURY

**RAPPORT N° 2-1**

**Objet : Actualisation de l'autorisation de programme du centre d'incendie et de secours de BRICQUEBEC-EN-COTENTIN.**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis favorable émis par la commission patrimoine en sa séance du 8 mars 2023 ;

Vu la délibération n° 5-1 du 12 décembre 2017 « Programme Pluriannuel d'Investissement Immobilier n° 2 » ;

Vu la délibération n°3-3 du conseil d'administration du 15 décembre 2021 relative à la création de l'autorisation de programme, dans le cadre de l'extension et de la restructuration du centre d'incendie et de secours de BRICQUEBEC-EN-COTENTIN ;

Vu la délibération n°4-1 du conseil d'administration du 4 juillet 2023 relative à l'actualisation du Plan Pluriannuel d'Investissement n°2 ;

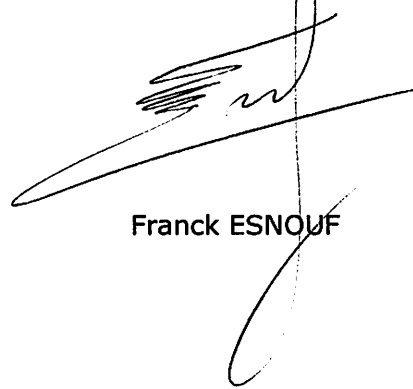
Vu l'avis favorable émis par la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours en sa séance du 2 février 2024 ;

Vu le rapport de présentation remis en séance à chaque membre du conseil d'administration ;

Le conseil d'administration après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'actualisation de l'autorisation de programme, à hauteur de 1 050 000 € TTC, soit 875 000 € HT, du centre d'incendie et de secours de BRICQUEBEC-EN-COTENTIN ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant désigné à signer l'avenant à la convention à intervenir avec la communauté d'agglomération du Cotentin pour la formalisation de sa participation financière à hauteur de 20 % du montant hors taxe de l'opération, auquel pourrait s'ajouter, le cas échéant, le coût des travaux de mise en conformité de l'assiette foncière.

Certifié exécutoire  
Le président du conseil  
d'administration du SDIS,



Franck ESNOUF

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE**  
**ET DE SECOURS DE LA MANCHE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **14 février 2024 à 14h30**, à la Direction Départementale du Service d'Incendie et de Secours de la Manche, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours.

Date de la convocation : 2 février 2024

Etaient présents : M. le PREFET, Mme BOURY, M. COQUELIN, Mme FAUVEL, M. FRIGOUT, Mme COLLETTE (*représentante de M. GOSSELIN*), Mme GRASSET, Mme LEGER-LEPAYSANT, Mme NOUVEL, Mme CASTELEIN, Mme BOUFFARD (*représentant de M. COLOMBEL*), M. PICOT (*représentant de M. LEDOYEN*), Mme DEFOY, M. RICHOMME, M. VARIN.

Etaient absents : M. DELAUNAY, M. DESSEROUER, M. GALBADON, M. GOSSELIN (*représenté par sa suppléante Mme COLLETTE*), Mme LEFAIX-VERON (*ainsi que son suppléant M. LETOUZE*), M. LELONG, M. COLOMBEL (*représenté par sa suppléante Mme BOUFFARD*), M. FEDINI (*ainsi que son suppléant M. FOSSEY*), M. LAMBERT (*ainsi que son suppléant M. AUBRAYS*), M. LEDOYEN (*représenté par M. PICOT*).

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : CGL SORIEUL, MCL BERGINIAT, Mme BOURDEL, LTN CHARRIE, CDT DUCHEMIN, ADJ MAYEUR.
- COL HC DEDIEU, M. PUISNEY, LCL QUETIER, CDT POISSON, CDT FOUQUET, CNE PALMIER, LCL MAILLARD, M. HUET (*payeur départemental*).

Secrétaire de séance : Mme Frédérique BOURY

RAPPORT N° 3-1

**Objet : Signature de la convention entre la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises et le SDIS de la Manche pour l'acquisition d'un véhicule de soutien NRBC dans le cadre du pacte capacitaire.**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis favorable émis par la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours en sa séance du 2 février 2024 ;

Vu le rapport de présentation remis à chaque membre du conseil d'administration ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité :

- **VALIDE** la demande de financement auprès de l'Etat pour l'acquisition d'un véhicule de soutien NRBC subventionné à hauteur de 142 044 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le président du conseil d'administration ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la constitution des dossiers de demandes de subvention auprès des financeurs.

Certifié exécutoire

Le Président du conseil  
d'administration du SDIS,

  
Franck ESNOUF

Accusé de réception en préfecture  
050-28500014-20240214-DCA1402204\_3-1-DE  
Date de télétransmission : 26/02/2024  
Date de réception préfecture : 26/02/2024

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE**  
**ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **14 février 2024 à 14h30**, à la Direction Départementale du Service d'Incendie et de Secours de la Manche, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours.

Date de la convocation : 2 février 2024

Etaient présents : M. le PREFET, Mme BOURY, M. COQUELIN, Mme FAUVEL, M. FRIGOUT, Mme COLLETTE (*représentante de M. GOSSELIN*), Mme GRASSET, Mme LEGER-LEPAYSANT, Mme NOUVEL, Mme CASTELEIN, Mme BOUFFARD (*représentant de M. COLOMBEL*), M. PICOT (*représentant de M. LEDOYEN*), Mme DEFOY, M. RICHOMME, M. VARIN.

Etaient absents : M. DELAUNAY, M. DESSEROUER, M. GALBADON, M. GOSSELIN (*représenté par sa suppléante Mme COLLETTE*), Mme LEFAIX-VERON (*ainsi que son suppléant M. LETOUZE*), M. LELONG, M. COLOMBEL (*représenté par sa suppléante Mme BOUFFARD*), M. FEDINI (*ainsi que son suppléant M. FOSSEY*), M. LAMBERT (*ainsi que son suppléant M. AUBRAYS*), M. LEDOYEN (*représenté par M. PICOT*).

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : CGL SORIEUL, MCL BERGINIAT, Mme BOURDEL, LTN CHARRIE, CDT DUCHEMIN, ADJ MAYEUR.
- COL HC DEDIEU, M. PUISNEY, LCL QUETIER, CDT POISSON, CDT FOUQUET, CNE PALMIER, LCL MAILLARD, M. HUET (*payeur départemental*).

Secrétaire de séance : Mme Frédérique BOURY

RAPPORT N° 3-2

**Objet : Dotation pour risques et charges de fonctionnement liée au Compte Engagement Citoyen (CEC) – Reprise de provision.**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2017-828 du 5 mai 2017 relatif à l'accès des sapeurs-pompiers volontaires au compte engagement citoyen (CEC) du compte personnel d'activité ;

Vu la délibération n° 4-8 du conseil d'administration du 10 décembre 2019 relative à l'engagement partenarial DGFIP/SDIS dans le cadre de la fiabilisation des comptes du SDIS en vue de leur certification ;

Vu la délibération du 10 janvier 2020 portant création d'une dotation pour risques et charges de fonctionnement liée au Compte Engagement Citoyen (CEC) ;

Vu la délibération du 5 février 2021 portant réduction de la dotation pour risques et charges de fonctionnement liée au Compte Engagement Citoyen (CEC) ;



Vu l'avis favorable émis par la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours en sa séance du 2 février 2024 ;

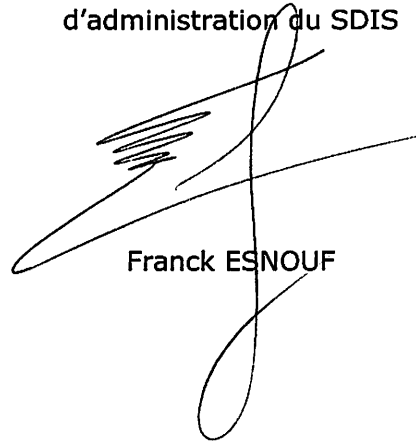
Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du conseil d'administration ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **AUTORISE** la reprise du solde de la provision de crédits budgétaires dans le cadre de la mise en œuvre du Compte Engagement Citoyen (CEC) à hauteur de 19 860 €.

Certifié exécutoire

Le Président du conseil  
d'administration du SDIS

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, positioned over the printed name.

Franck ESNOUF

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE**  
**ET DE SECOURS DE LA MANCHE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **14 février 2024 à 14h30**, à la Direction Départementale du Service d'Incendie et de Secours de la Manche, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours.

Date de la convocation : 2 février 2024

Etaient présents : M. le PREFET, Mme BOURY, M. COQUELIN, Mme FAUVEL, M. FRIGOUT, Mme COLLETTE (*représentante de M. GOSSELIN*), Mme GRASSET, Mme LEGER-LEPAYSANT, Mme NOUVEL, Mme CASTELEIN, Mme BOUFFARD (*représentant de M. COLOMBEL*), M. PICOT (*représentant de M. LEDOYEN*), Mme DEFOY, M. RICHOMME, M. VARIN.

Etaient absents : M. DELAUNAY, M. DESSEROUER, M. GALBADON, M. GOSSELIN (*représenté par sa suppléante Mme COLLETTE*), Mme LEFAIX-VERON (*ainsi que son suppléant M. LETOUZE*), M. LELONG, M. COLOMBEL (*représenté par sa suppléante Mme BOUFFARD*), M. FEDINI (*ainsi que son suppléant M. FOSSEY*), M. LAMBERT (*ainsi que son suppléant M. AUBRAYS*), M. LEDOYEN (*représenté par M. PICOT*).

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : CGL SORIEUL, MCL BERGINIAT, Mme BOURDEL, LTN CHARRIE, CDT DUCHEMIN, ADJ MAYEUR.
- COL HC DEDIEU, M. PUISNEY, LCL QUETIER, CDT POISSON, CDT FOUQUET, CNE PALMIER, LCL MAILLARD, M. HUET (*payeur départemental*).

Secrétaire de séance : Mme Frédérique BOURY

RAPPORT N° 3-3

**Objet : Adoption du projet de budget primitif 2024**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le débat d'orientations budgétaires 2023 engagé lors de la séance du 20 décembre 2023 ;

Vu l'avis favorable émis par la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours en sa séance du 2 février 2024 ;

Vu le rapport de présentation remis à chaque membre du conseil d'administration ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget primitif 2023, présenté par chapitre, équilibré en dépenses et en recettes aux montants suivants :

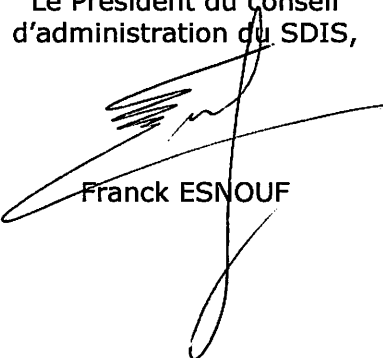
Section de fonctionnement : 48.432.996,08 €

Section d'investissement : 20.786.202,57 €

- **AUTORISE** Monsieur le président du conseil d'administration à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

Certifié exécutoire

Le Président du conseil  
d'administration du SDIS,



Franck ESNOUF

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE**  
**ET DE SECOURS DE LA MANCHE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **14 février 2024 à 14h30**, à la Direction Départementale du Service d'Incendie et de Secours de la Manche, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours.

Date de la convocation : 2 février 2024

Etaient présents : M. le PREFET, Mme BOURY, M. COQUELIN, Mme FAUVEL, M. FRIGOUT, Mme COLLETTE (*représentante de M. GOSSELIN*), Mme GRASSET, Mme LEGER-LEPAYSANT, Mme NOUVEL, Mme CASTELEIN, Mme BOUFFARD (*représentant de M. COLOMBEL*), M. PICOT (*représentant de M. LEDOYEN*), Mme DEFOY, M. RICHOMME, M. VARIN.

Etaient absents : M. DELAUNAY, M. DESSEROUER, M. GALBADON, M. GOSSELIN (*représenté par sa suppléante Mme COLLETTE*), Mme LEFAIX-VERON (*ainsi que son suppléant M. LETOUZE*), M. LELONG, M. COLOMBEL (*représenté par sa suppléante Mme BOUFFARD*), M. FEDINI (*ainsi que son suppléant M. FOSSEY*), M. LAMBERT (*ainsi que son suppléant M. AUBRAYS*), M. LEDOYEN (*représenté par M. PICOT*).

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : CGL SORIEUL, MCL BERGINIAT, Mme BOURDEL, LTN CHARRIE, CDT DUCHEMIN, ADJ MAYEUR.
- COL HC DEDIEU, M. PUISNEY, LCL QUETIER, CDT POISSON, CDT FOUQUET, CNE PALMIER, LCL MAILLARD, M. HUET (*payeur départemental*).

Secrétaire de séance : Mme Frédérique BOURY

**RAPPORT N° 3-4**

**Objet : Autorisations de programme et crédits de paiement 2024**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le règlement budgétaire et financier (RBF) adopté le 20 décembre 2023 ;

Vu l'avis favorable émis par la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours en sa séance du 2 février 2024 ;

Vu le rapport de présentation remis à chaque membre du conseil d'administration ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **VALIDE** les autorisations de programme et crédits de paiement 2024 repris ci-dessous :

### SUIVI OPERATIONS - AP/CP 2024

CODE OPE	NOM	EPCI	PPI	Phase	Sit	Ins.	Bud	AP Votée	AP PPI	dont mobilité	Mandaté	Solde	CP 2024
53I2013EQU	Cherbourg Ouest	CA du Cotentin	PPI 1	0	Encours	Solde		9 800 000	9 800 000	400 000	6 901 597,18	2 898 402,82	2 559 352,28
53P2018PON	Pontorson	CA Mont St Michel Normandie	PPI 2	0	Encours	Solde		850 000	850 000		755 552,72	94 447,28	94 447,28
53P2018POR	Portbail	CA du Cotentin	PPI 2	0	Encours	Solde		1 250 000	1 250 000		900 254,32	349 745,68	202 096,80
53P2018QUE	Quetteville/Sienne	CC Coutances Mer et Bocage	PPI 2	0	Encours	Solde		1 600 000	1 600 000		1 585 537,94	14 462,06	14 462,06
53P2018SCE	St-Clair/Elle	CA Saint-Lô Agglo	PPI 2	0	Encours	Solde		1 280 000	1 280 000		1 279 999,62	0,38	0,38
53P2019BRE	Brécey	CA Mont St Michel Normandie	PPI 2	1	Encours	CP		1 650 000	1 650 000	50 000	35 535,37	1 614 464,63	575 000,00
53P2019VAL	Valognes	CA du Cotentin	PPI 2	1	Encours	CP		6 400 000	6 400 000	300 000	0,00	6 400 000,00	200 000,00
53P2021BRI	Bricquebec en Cotentin	CA du Cotentin	PPI 2	1	Encours	CP		890 000	1 050 000	50 000	28 883,43	1 021 116,57	300 000,00
53P2021POI	St-Pois (Brécey)	CC Villedieu Intercom	PPI 2	1	Encours	CP		370 000	400 000	20 000	21 163,81	378 836,19	400 000,00
53P2022MSM	Mont-St-Michel	CA Mont St Michel Normandie	PPI 2	1	Encours	CP		1 740 000	1 790 000	50 000	737 495,88	1 052 504,12	500 000,00
CHAUSEY	Granville Chausey	CC Granville Terre et Mer	PPI 2	1	Prévis.				360 000	30 000		360 000,00	360 000,00
								<b>25 830 000</b>	<b>26 430 000</b>	<b>900 000</b>	<b>12 246 020,27</b>	<b>14 183 979,73</b>	<b>5 205 358,80</b>

Certifié exécutoire  
Le président du conseil  
d'administration du SDIS,



Franck ESNOUF

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE**  
**ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **14 février 2024 à 14h30**, à la Direction Départementale du Service d'Incendie et de Secours de la Manche, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours.

Date de la convocation : 2 février 2024

Étaient présents : M. le PREFET, Mme BOURY, M. COQUELIN, Mme FAUVEL, M. FRIGOUT, Mme COLLETTE (*représentante de M. GOSSELIN*), Mme GRASSET, Mme LEGER-LEPAYSANT, Mme NOUVEL, Mme CASTELEIN, Mme BOUFFARD (*représentant de M. COLOMBEL*), M. PICOT (*représentant de M. LEDOYEN*), Mme DEFOY, M. RICHOMME, M. VARIN.

Étaient absents : M. DELAUNAY, M. DESSEROUER, M. GALBADON, M. GOSSELIN (*représenté par sa suppléante Mme COLLETTE*), Mme LEFAIX-VERON (*ainsi que son suppléant M. LETOUZE*), M. LELONG, M. COLOMBEL (*représenté par sa suppléante Mme BOUFFARD*), M. FEDINI (*ainsi que son suppléant M. FOSSEY*), M. LAMBERT (*ainsi que son suppléant M. AUBRAY*), M. LEDOYEN (*représenté par M. PICOT*).

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : CGL SORIEUL, MCL BERGINIAT, Mme BOURDEL, LTN CHARRIE, CDT DUCHEMIN, ADJ MAYEUR.
- COL HC DEDIEU, M. PUISNEY, LCL QUETIER, CDT POISSON, CDT FOUQUET, CNE PALMIER, LCL MAILLARD, M. HUET (*payeur départemental*).

Secrétaire de séance : Mme Frédérique BOURY

**RAPPORT N° 3-5**

**Objet : Amicale du personnel de l'Etat-Major, des personnels administratifs et techniques travaillant dans les centres de secours ou des retraités ayant travaillé pour le SDIS de la Manche – attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2024.**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la demande de subvention adressée par l'amicale du personnel de l'Etat-Major, des personnels administratifs et techniques travaillant dans les centres de secours ou des retraités ayant travaillé pour le SDIS de la Manche ;

Vu l'avis favorable émis par la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours en sa séance du 2 février 2024 ;

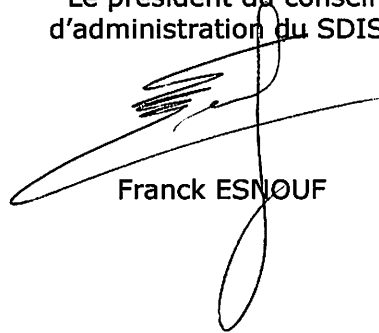
Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du conseil d'administration ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité :

• **DÉCIDE** d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de **3 009,00 €** à l'amicale du personnel de l'Etat-Major, des personnels administratifs et techniques travaillant dans les centres de secours ou des retraités ayant travaillé pour le SDIS de la Manche pour l'année 2024 ;

- **DÉCIDE** de reverser le montant des chèques déjeuner perdus ou périmés de l'année 2022, non présentés à l'encaissement dans les délais légaux, et dont la contre-valeur est répartie annuellement par le prestataire entre les entreprises et collectivités client au prorata de leurs commandes, à l'amicale du personnel de l'Etat-Major pour un montant de **3 140,00 €** pour l'année 2024 ;
- **PRÉCISE** que cette dépense sera imputée sur le compte 65748 du budget 2024.

Certifié exécutoire  
Le président du conseil  
d'administration du SDIS,



Franck ESNOUF

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE**  
**ET DE SECOURS DE LA MANCHE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **14 février 2024 à 14h30**, à la Direction Départementale du Service d'Incendie et de Secours de la Manche, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours.

Date de la convocation : 2 février 2024

Étaient présents : M. le PREFET, Mme BOURY, M. COQUELIN, Mme FAUVEL, M. FRIGOUT, Mme COLLETTE (*représentante de M. GOSSELIN*), Mme GRASSET, Mme LEGER-LEPAYSANT, Mme NOUVEL, Mme CASTELEIN, Mme BOUFFARD (*représentant de M. COLOMBEL*), M. PICOT (*représentant de M. LEDOYEN*), Mme DEFOY, M. RICHOMME, M. VARIN.

Étaient absents : M. DELAUNAY, M. DESSEROUER, M. GALBADON, M. GOSSELIN (*représenté par sa suppléante Mme COLLETTE*), Mme LEFAIX-VERON (*ainsi que son suppléant M. LETOUZE*), M. LELONG, M. COLOMBEL (*représenté par sa suppléante Mme BOUFFARD*), M. FEDINI (*ainsi que son suppléant M. FOSSEY*), M. LAMBERT (*ainsi que son suppléant M. AUBRAY*), M. LEDOYEN (*représenté par M. PICOT*).

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : CGL SORIEUL, MCL BERGINIAT, Mme BOURDEL, LTN CHARRIE, CDT DUCHEMIN, ADJ MAYEUR.
- COL HC DEDIEU, M. PUISNEY, LCL QUETIER, CDT POISSON, CDT FOUQUET, CNE PALMIER, LCL MAILLARD, M. HUET (*payeur départemental*).

Secrétaire de séance : Mme Frédérique BOURY

**RAPPORT N° 3-6**

**Objet : Œuvre des pupilles orphelins et fonds d'entraide des sapeurs-pompiers de France (ODP) – Subvention de fonctionnement pour l'année 2024.**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.1424-1 et suivants, et les articles R.1424-1 et suivants ;

Vu la délibération n° 2-2 du 18 décembre 2012 précisant les modalités de calcul et d'évolution de la subvention versée à l'ODP ;

Vu la demande présentée par l'œuvre des pupilles orphelins et fonds d'entraide des sapeurs-pompiers de France ;

Vu l'avis favorable émis par la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours en sa séance du 2 février 2024 ;

Vu le rapport de présentation remis à chaque membre du conseil d'administration ;

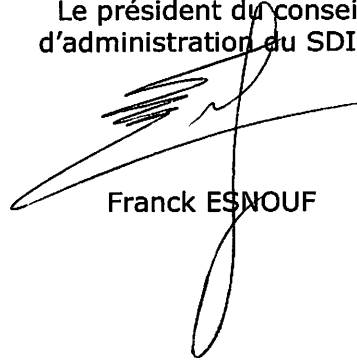
Considérant la mission d'entraide et les objectifs solidaires et sociaux que s'est assignée l'association ODP au bénéfice exclusif des sapeurs-pompiers et des personnels administratifs et techniques spécialisés, et de leurs familles ;



Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de **4 405,00 €** à l'œuvre des pupilles orphelins et fonds d'entraide des sapeurs-pompiers de France pour l'année 2024 ;
- **PRÉCISE** que cette dépense sera imputée sur le compte 65748 du budget 2024.

Certifié exécutoire  
Le président du conseil  
d'administration du SDIS,



Franck ESNOUF

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE**  
**ET DE SECOURS DE LA MANCHE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **14 février 2024 à 14h30**, à la Direction Départementale du Service d'Incendie et de Secours de la Manche, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours.

Date de la convocation : 2 février 2024

Etaient présents : M. le PREFET, Mme BOURY, M. COQUELIN, Mme FAUVEL, M. FRIGOUT, Mme COLLETTE (*représentante de M. GOSSELIN*), Mme GRASSET, Mme LEGER-LEPAYSANT, Mme NOUVEL, Mme CASTELEIN, Mme BOUFFARD (*représentant de M. COLOMBEL*), M. PICOT (*représentant de M. LEDOYEN*), Mme DEFOY, M. RICHOMME, M. VARIN.

Etaient absents : M. DELAUNAY, M. DESSEROUER, M. GALBADON, M. GOSSELIN (*représenté par sa suppléante Mme COLLETTE*), Mme LEFAIX-VERON (*ainsi que son suppléant M. LETOUZE*), M. LELONG, M. COLOMBEL (*représenté par sa suppléante Mme BOUFFARD*), M. FEDINI (*ainsi que son suppléant M. FOSSEY*), M. LAMBERT (*ainsi que son suppléant M. AUBRAYS*), M. LEDOYEN (*représenté par M. PICOT*).

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : CGL SORIEUL, MCL BERGINIAT, Mme BOURDEL, LTN CHARRIE, CDT DUCHEMIN, ADJ MAYEUR.
- COL HC DEDIEU, M. PUISNEY, LCL QUETIER, CDT POISSON, CDT FOUQUET, CNE PALMIER, LCL MAILLARD, M. HUET (*payeur départemental*).

Secrétaire de séance : Mme Frédérique BOURY

RAPPORT N° 3-7

**Objet : Approbation du règlement intérieur de la commission administrative et technique du SDIS de la Manche**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis favorable émis par la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours en sa séance du 2 février 2024 ;

Vu le rapport de présentation remis à chaque membre du conseil d'administration ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le règlement intérieur de la commission administrative et technique du SDIS de la Manche ci-annexé.

Certifié exécutoire  
Le président du conseil  
d'administration du SDIS,

Franck ESNOUF

Accusé de réception en préfecture  
050-28500014-20240214-DCA1402204\_3-7-DE  
Date de télétransmission : 26/02/2024  
Date de réception préfecture : 26/02/2024